

07/11/2016 10:00:00

Envoyé en préfecture le 07/11/2016  
Reçu en préfecture le 07/11/2016  
Affiché le  
ID : 035-253502801-20161025-161001A-DE



**COMPTE RENDU  
du Comité Syndical  
du 28 juin 2016**

Date de la convocation : le 21 juin 2016

**ORDRE DU JOUR**

**Le mardi 28 juin 2016 à 9h30  
2d, allée Jacques FRIMOT 35000 RENNES**

L'ordre du jour est le suivant :

- N°1 Approbation du compte rendu du comité du 10 mars 2016
- N°2 Désignation d'un secrétaire de séance
- N°3 Point sur les délégations du Président et du bureau
- N°4 Etude patrimoniale
- N°5 Captages prioritaires
- N°6 Convention CEBR emprunt ARKEA
- N°7 Programme complémentaire n°1
- N°8 Rapport d'activités
- N°9 Site internet : bilan et cahier des charges

Questions diverses et informations

- N°10 Audit finance active
- N°11 Loi NOTRe
- N°12 AVA : avancement

**N°16/06/01 Approbation du compte rendu du comité du 10 mars 2016**

Il est validé à l'unanimité.

**N°16/06/02 Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Philippe LETOURNEL est désigné comme secrétaire de séance.

**N°16/06/03 Point sur les délégations du Président et du bureau**

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 10 mars 2016 au 22 juin 2016 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
10/05/2016	5 Fauteuils + 3 repose-pieds	UGAP	2 396,88€
23/05/2016	Stickers Voiture	ADA	269,28€

Il a également pris les décisions suivantes concernant le personnel :

Date	Type de contrat
01/04/2016	Nomination d'un agent Administratif en catégorie B
9/05/2016	Titularisation d'un agent Technique catégorie B

**Le comité prend acte des décisions prises.**

**N°16/06/05 Captages prioritaires**

Ce point est avancé en attendant l'arrivée du bureau d'études.

Adopté en novembre 2015, le nouveau SDAGE Loire Bretagne a établi une liste supplémentaire de « captages prioritaires » pour les teneurs en nitrates et/ou en pesticides. Celle-ci comporte 11 nouveaux captages appartenant aux collectivités d'Ille-et-Vilaine : les prises d'eau de la Roche (Couesnon), Pont Billon (Vilaine), la Valière, Landal, Beaufort et le Bas Sancé (Loisance), et les captages souterrains du Vau Reuzé, la Gentière, la Couyère, les Aulnais - Méjanot et le Chalonge.

L'Ille-et-Vilaine compte donc désormais 16 captages prioritaires, pour lesquels des programmes d'action doivent être mis en place afin de parvenir à une amélioration de la qualité de l'eau.

Le SMG35 finance déjà les actions relatives aux captages superficiels via les programmes d'actions « Bassins Versants ». Par contre, il est nécessaire de modifier le règlement financier pour étendre l'assistance financière et technique du SMG35 aux 5 captages prioritaires souterrains.

Le financement des actions « captages prioritaires souterrains » doit tenir compte de leurs spécificités (potentiels de production faibles, tailles réduites des aires d'alimentation de captages, maîtrises d'ouvrages existantes).

Jean-Pierre Trouslard commente la fiche proposée d'intervention du SMG pour ces actions. Elle ressemblerait fortement à celle effectuée pour les PPC (études : financement à 100% et assistance technique ; actions : financement à 50% avec un plafond) - si intérêt à maintenir le captage (les 5 ne représentent qu'1% du potentiel de prélèvement départemental ; les actions seraient portées de préférence par un syndicat de bassin versant).

Les élus soulignent l'importance du volet assistance, notamment pour les petites collectivités.

**Le comité décide à l'unanimité :**

- **D'approuver l'ajout de cette fiche au règlement financier du SMG35**
- **D'autoriser le Président à signer les conventions d'assistance technique entre le SMG35 et les syndicats maîtres d'ouvrage**

**N°16/06/04 Etude patrimoniale**

10H : arrivée de M. Bonnin

La gestion du patrimoine « eau potable » est essentielle pour assurer sa pérennité et la continuité du service. Elle sera l'enjeu des prochaines décennies.

Le comité du SMG35 a décidé d'engager une étude patrimoniale et financière en 2015. Ce travail, confié au bureau d'études G2C, doit conduire à un document de sensibilisation qui appréhendera la vulnérabilité technique et financière des collectivités dans le cadre d'une gestion patrimoniale durable.

G2C présente la démarche et les résultats de cette étude à l'échelle départementale. Cette étude s'appuie essentiellement sur les données 2014 qui correspondent à l'ancienne organisation départementale de l'eau potable, avant la création de Rennes-Métropole. L'ensemble des conclusions sont déclinées au niveau de chaque service d'eau potable. Certains indicateurs sont également calculés par SMP et par groupe (rural, mixte et urbain).

Cette étude montre que les performances techniques des services d'eau d'Ille-et-Vilaine sont satisfaisantes et qu'il n'existe pas de mauvaises gestions. Le risque de dégradation des réseaux de chaque collectivité (vulnérabilité technique) est classé de faible à modéré. Les différences observées sont liées au contexte et notamment à l'indice linéaire de consommation (m<sup>3</sup>/km/jour) qui précise le caractère rural, urbain, industriel ou touristique, et ainsi les atouts de la collectivité.

La valeur du patrimoine « eau potable » par habitant s'élève à 2700€ au niveau départemental dont 87% est représenté par le patrimoine enterré (réseaux et branchement). A l'échelle des SMP, elle varie de 1760€/hab à 3720€/hab. Cette valeur est 2 fois plus importante pour les SMP ruraux par rapport au SMPBR (SMP urbain)

L'analyse financière indique qu'à l'échelle départementale, les indicateurs sont bons et témoignent de capacités financières solides et adaptées aux enjeux. Les dotations aux amortissements et la capacité d'autofinancement (Dotations aux amortissements + autofinancement complémentaire) représentent respectivement 0,6% et 0,9% de la valeur du patrimoine, ce qui correspond à un renouvellement théorique sur 160 ans et 110 ans. Cependant de grandes disparités sont observées entre services d'eau.

La répartition de l'âge des canalisations montre un pic de pose dans les années 70-80, ce qui conduira à un pic de renouvellement dans les années 2040-2050. L'étude de scénarios indique, que sans anticipation de ce pic, une augmentation conséquente du prix de l'eau sera nécessaire, et notamment pour l'essentiel des collectivités rurales.

La mise en œuvre d'une mutualisation territoriale (regroupement de collectivités) et/ou financière (aide du SMG35 aux renouvellements des réseaux) permettrait d'éviter une aggravation des écarts du prix de l'eau dans l'avenir.

M. Fauvel (ainsi que de nombreux élus) remercie le bureau d'études pour la qualité de leur étude et la clarté de leur exposé et invite M. Letournel, responsable de la commission de suivi de l'étude à faire part de ses avis.

Celui-ci retient 6 points :

- Il remercie les collectivités qui ont fournies leurs données et Christian Isambert pour son investissement dans la collecte des données et le suivi de l'étude
- Il souhaite qu'il y ait un prix équitable pour tous
- Il note que le caractère rural est le facteur premier d'un prix élevé, même si la gestion est bonne
- Il insiste sur la nécessité d'anticiper le pic de renouvellement
- Il note qu'une augmentation moyenne de 0,15€/m<sup>3</sup> serait nécessaire sur l'ensemble du département dès maintenant pour faire face au pic, cela lui paraît raisonnable
- Il apprécie les fiches par collectivité, voir si on peut en faire par SMP

M. Sieller précise que lors d'une présentation d'évolution des prix sur Ouest 35, une opposition urbain-rural apparaissait qui complique les rapprochements éventuels.

M. Boivent confirme qu'une fusion en cours entre Louvigné et le Beuvron n'est pas très « attrayante » ; il y a nécessité d'une meilleure organisation. Il rappelle qu'en 2008 il prônait déjà un fonds de concours pour le renouvellement et que la baisse des investissements de sécurisation devrait permettre de réorienter les financements du SMG.

M. Nadesan est satisfait de l'étude mais insiste sur la nécessité d'études complémentaires plus locales. Il est favorable à une solidarité départementale voire à un prix unique mais attention à ce que chacun ait une bonne gestion. Il est pour une mutualisation des moyens au service d'interventions ciblées.

Mme Daugan est intéressée par les fiches par collectivité et s'inquiète d'une éventuelle augmentation du prix de l'eau au vu de la sociologie sur son territoire.

M. Fauvel confirme qu'une aide au financement du renouvellement par le SMG se pose aujourd'hui.

### **Le comité prend acte de la bonne réalisation de l'étude patrimoniale.**

10H45 : départ de M. Hervé

### **N°16/06/06 Convention CEBR emprunt ARKEA**

A la demande du Président et pour aider à la compréhension, Jean-Pierre Trouslard présente d'abord le point n°10 « audit finance active ».

Le SMG avait mandaté le bureau d'études « finance active » à l'automne dernier pour un audit et le suivi de la dette des SMP. Une analyse sur 45 emprunts des SMP a été menée dont 20 qui concernent une participation du SMG. 80% de la dette est à taux fixe avec des valeurs nettement supérieures au marché actuel (ils ont été passés entre 2011 et 2013 au moment où les marges étaient élevées) ; malheureusement les clauses font qu'ils ne peuvent pas être renégociés.

Seulement 4 emprunts à taux variables pourraient l'être pour un gain potentiel d'environ 250 à 300 k€, 2 sur CEBR et 2 sur le Symeval.

La CEBR a déjà porté cette démarche auprès de la banque ARKEA.

La nouvelle proposition est de reprendre 2 nouveaux emprunts correspondants au capital restant dû et à la durée résiduelle des emprunts initiaux avec un nouveau taux. Les caractéristiques sont les suivantes :

- 1) Pour l'emprunt initial de 3 M€ (convention n°2) : un gain net potentiel de renégociation de 119 000€ (comprenant les pénalités)
- Un nouvel emprunt d'un montant de 2,15M€
  - une durée de 10,75 ans
  - un taux d'intérêt : euribor 3 mois + marge de 1,04%
  - Commission bancaire de 2 150€
- 2) Pour l'emprunt initial de 550 000€ (convention n°4) : un gain net potentiel de renégociation de 17 800€
- Un nouvel emprunt d'un montant de 403 333,44€
  - une durée de 11 ans
  - un taux d'intérêt : euribor 3 mois + marge de 1,05%
  - Commission bancaire de 400€

Deux nouvelles conventions doivent être signées pour la participation du SMG au remboursement de ces emprunts contractés par la CEBR.

Parallèlement, il est prévu de solder les conventions initiales (n°2 et 4) par avenant qui prévoit la prise en charge par le SMG de l'indemnité de remboursement anticipé.

Le comité décide à l'unanimité de :

- Approuver ces deux conventions
- Autoriser le Président à les signer ainsi que leurs avenants éventuels
- Autoriser le Président signer les avenants des conventions n°1 et n°2

#### N°16/06/07 Programme complémentaire n°1

Suite aux demandes de financement d'opérations complémentaires de la part des SMP, il est nécessaire de les rajouter au programme d'opérations 2016 adopté au comité du 10 mars 2016.

SMP	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Participation du SMG35	Observations
CEBR	Actions innovantes « Eau en saveurs »	225 000 €	20 000 €	
CEBR	Rbt anticipé emprunt Arkéa convention n°2	3 000 000€	64 500€	indemnité
CEBR	ANNULATION Participation au rbt d'emprunt convention n°2		-195 425€	
CEBR	Participation Rbt Emprunt ARKEA convention n°12 - 2 150 000€	2 150 000€	2 150€ Commission +170 000€ Annuités	Euribor 3 mois, marge 1,04%, 11ans
CEBR	Rbt anticipé emprunt Arkéa convention n°4	550 000€	12 100€	indemnité
CEBR	ANNULATION Participation au rbt d'emprunt convention n°4		-35 600,53€	
CEBR	Participation Rbt Emprunt ARKEA convention n°13 - 403 333,44	403 333,44€	400€ Commission +32 000€ Annuités	Euribor 3 mois, marge 1,05%, 11ans
CEBR	Mise en œuvre des PPC de Chartres-Bruz	320 000 €	79 500 €	Total enveloppe
		<b>TOTAL</b>	<b>149 624,50 €</b>	

## **Le programme d'opérations complémentaires n°1 est adopté à l'unanimité.**

### **N°16/06/08 Rapport d'activités**

Jean-Pierre Trouslard présente une synthèse du rapport d'activités pour l'année 2015 qui a été envoyé avec la convocation. Voici quelques points marquants :

- \*5 nouveaux élus au SMG suite aux élections départementales et à la création de la CEBR.
- \*avancement des études de l'AVA et des travaux à l'usine de Montours.
- \*3 arrêtés PPC et 4 en révision ; 64 suivis.
- \*48 RPQS réalisés, trophée de l'eau pour les analyses réalisées et le conseil apporté.
- \*lancement de l'étude patrimoniale et financière.
- \*nombreux échanges dans le cadre du Pôle ouest, notamment autour de la loi NOTRe.
- \*augmentation de la trésorerie de 1,5M€ (due au rattrapage de remontée du fonds de concours).

Les élus apprécient la nouvelle présentation plus aérée et conviviale que la précédente.

### **Le rapport est validé à l'unanimité**

### **N°16/06/09 Site internet : bilan et cahier des charges**

Bilan du site en quelques points :

- **8 795 visites** en 2015, soit une augmentation de 3,5% par rapport à 2014. Une moyenne de **180 visiteurs réguliers par mois**.
- **2 newsletters en 2015**. Une augmentation du nombre de lecteurs de cette newsletter.
- Origine des visites : 90% de France et 55% de Bretagne. **L'objectif de cibler le public local (de l'eau) est rempli.**
- Pages les plus visitées : organisation territoriale, documents à télécharger, les SMP, le schéma, les chiffres clé d'Ille-et-Vilaine.
- **Le téléchargement de documents est vraiment important à présent.**  
Les documents les plus téléchargés : les délibérations, les documents de référence (schéma, observatoire de l'eau, informations sur les SMP).

### **Actions à mener :**

- Refonte du site avec comme objectifs principaux :
  - o Une page d'accueil vivante, sur laquelle l'actualité est mise en valeur
  - o Un soin particulier aux pages portant sur :
    - L'organisation territoriale de l'eau
    - Les chiffres clé de l'eau (observatoire de l'eau)
    - Le schéma
    - Les SMP
  - o Mettre en valeur et soigner la page de téléchargement de documents (rôle référent du SMG35)
- Soigner l'actualité afin d'apporter aux visiteurs réguliers l'information sur l'eau qu'ils attendent. Ceci contribue également à assoir notre rôle de référent de l'eau.
- Maintenir :
  - o 4 newsletters/an
  - o La publication systématique des délibérations
- Améliorer le référencement du site.

Les élus sont agréablement surpris du nombre de visites ; ils sont invités à faire part de leur besoins et/ou aspirations quant au futur site internet dans l'objectif d'établir le cahier des charges de la consultation qui sera discuté à la commission communication du 19 juillet prochain.

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

### N°16/06/10 Audit finance active

Voir le point 6

### N°16/06/11 Loi NOTRe

Un groupe de travail n'incluant que des syndicats d'eau a été créé dans le cadre de la CDCI qui doit remettre une proposition pour la mi-octobre ; il est présidé par M. Fauvel.

M. Sieller se demande à quelle échéance les SMP devraient prendre la compétence (2018 ou 2020) et précise qu'une étude est en cours sur la com-com de Redon.

Les EPCI semblent avancer plus vite que prévu, il est donc urgent de les rencontrer et de les associer à nos réflexions en leur demandant quelles sont leurs intentions et surtout à quelle échéance (2018 ou 2020).

Un argumentaire favorable aux « grands syndicats » a été réalisé dans le cadre du Pôle Ouest ; il sera envoyé à chaque SMP.

Les élus réaffirment la position du SMG déjà partagée en comité et énoncée lors de la réunion d'information du 20 avril dernier à savoir :

- Compétence totale production par les SMP avant 2020 (voire 2018)
- Compétence distribution par les SMP à la carte (souhaitée en totalité)

Les élus émettent cet avis à l'unanimité avec un avis réservé de Madame Daugan

### N°16/06/12 AVA : info avancement

Deux réunions de présentation ont été faites auprès des communes concernées par le tracé. Bien voir certaines rédactions du PLU et les ZAC à venir. Conventions de passage négociées début 2017.

### La séance est levée à 11H40

Prochaines dates :

- Bureau : 4 octobre 2016 à 9H30
- Comité : 25 octobre 2016 à 9H30

